

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

dans le cadre d'une demande d'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique pour les personnes titulaires de titres ou diplômes de santé validés dans un Etat autre que l'Union Européenne (arrêté du 13 décembre 2019)

Date limite de dépôt de dossier : A déterminer par l'ambassade

Je soussigné(e) :

Né(e) le :

Atteste sur l'honneur (cocher les cases exactes):

☐ Ne m'être JAMAIS inscrit(e) dans une université française en première année d'un cursus santé (médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique, PASS/PACES ou PCEM1 ou PCEP 1)

☐ M'être déjà inscrit(e) dans une université française: (préciser les années universitaires concernées)

☐ En PASS/PACES ☐ 1 fois ☐ 2 fois ou plus

☐ Au concours de la 1^{ère} année médecine (PCEM1) ☐ 1 fois ☐ 2 fois ou plus

☐ Au concours de la 1^{ère} année pharmacie (PCEP 1) ☐ 1 fois ☐ 2 fois ou plus

Atteste sur l'honneur (cocher les cases exactes) :

☐ N'avoir jamais candidaté en filière de santé

☐ Ne pas avoir présenté plus de 2 fois sa candidature à l'accès direct pour une admission dans les formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie ou de maïeutique

☐ Ne pas avoir déposé au cours de cette année universitaire 2026 -2027 de dossier de candidature pour la même formation dans une autre université ;

J'ai conscience que cette attestation pourra être produite en justice et que toutes fausse déclaration de ma part m'expose à une non-recevabilité de ma candidature et à des sanctions prévues par l'article 441-1 du code pénal.

Fait à

Le

Signature(obligatoire) :